Quimper (29) : un Algérien sans papiers blesse au couteau l’ami qui l’hébergeait ; deux ans ferme et interdiction définitive du territoire

14/09/2026 à 16h40



Un Algérien de 30 ans en situation irrégulière a été condamné le 11 septembre à Quimper à deux ans de prison ferme, avec maintien en détention, et à une interdiction définitive du territoire français. Il avait blessé au couteau un ami qui l’hébergeait, rapporte Ouest-France.

Les faits remontent à la nuit du 6 au 7 septembre. La victime, qui connaissait le prévenu depuis leur enfance à Mostaganem, avait rejoint son ami en centre-ville. Ce dernier était alcoolisé et sous l’emprise de la cocaïne. La blessure à l’oreille gauche a nécessité quatorze points de suture.

Le Télégramme confirme la condamnation à deux ans ferme et indique que le prévenu a contesté les faits à l'audience, affirmant être lui-même une victime.

Ouest-France / Le Télégramme

Illustration : palais de justice de Quimper, octobre 2012. Moreau.henri / Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.